

Cycle de conférences anniversaire de l'indépendance du Congo
4 mai 2010 à la Maison africaine
Le contexte international de l'accès du Congo à l'indépendance

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de me trouver parmi vous pour cette quatrième et dernière conférence organisée en collaboration avec Madame Justine Mpoyo Kasa-Vubu.

A titre préliminaire, rappelons quelques données sur les protagonistes de cet évènement. Pour comprendre ce qui s'est passé, il faut se souvenir que :

- La Belgique est devenue elle-même indépendante en 1830 par une révolution armée contre les troupes du Royaume des Pays-Bas qui occupent le pays. La reconnaissance de cette indépendance se fera par la voie diplomatique. Le 26 juin 1831, à l'issue de la conférence qui s'est réunie à Londres le 4 novembre 1830 en vue de reconnaître l'indépendance de la Belgique, les grandes puissances (Angleterre, Autriche, Prusse, France, Russie) proclament solennellement la neutralité du nouvel État. Ce qui implique l'obligation, pour les Belges, de n'agresser militairement aucun autre état.
- Léopold II devient le Souverain de l'État Indépendant du Congo par la reconnaissance diplomatique suite au traité de Berlin de 1885 de droits résultant de traités signés avec les chefs coutumier par Stanley. Cet état constitué d'un ensemble de chefferies sera unifié par décrets et par la mise en place d'une force publique autonome. Il n'utilisera pour ce faire que les ressources humaines locales formées, coordonnées et mises en œuvre par des Européens et non exclusivement des Belges.
- Pour la grande majorité des Belges de Belgique, l'aventure congolaise de Léopold II est critiquable et critiquée en haut lieu. L'image du Congo et des Congolais dans l'opinion publique n'est pas terrible comme on dit aujourd'hui.
- La Belgique n'est pas une puissance colonialiste à proprement parler. Elle a acquis ce titre, peu enviable et critiqué par la très grande majorité des Belges à l'époque, par cession de droits souverains en 1909 par legs de L II et non par la conquête militaire du Congo.

Pour le Congo ensuite :

- La Charte coloniale de 1909 stipule que le Congo « colonial » a une personnalité juridique distincte de celle de la métropole, il est régi par des lois particulières. L'actif et le passif des deux états sont séparés; cela veut dire, pour moi, que dans les faits le Congo est resté indépendant de la Belgique.
- Le Congo est devenu une colonie, certes, mais à la différence de toutes les autres colonies elle ne sert pas d'exutoire à un trop plein de population. Le Congo est une colonie de développement et non de peuplement.
- L'accès des Congolais à leur indépendance se fera par négociation dans un contexte exceptionnel que je vais vous rappeler. Il n'y aura ni révolution armée à l'instar de la Belgique ni guerre de décolonisation comme dans certaines autres colonies. Les autorités coloniales ont cédé sans résistance aux revendications des Congolais. Nous allons voir comment et pourquoi.

1) La décolonisation du Congo Belge est un cas particulier de la décolonisation dans le monde, conséquence d'un ensemble de plusieurs facteurs:

- contexte international favorable à une vaste réorganisation du monde après la 2^{ème} guerre mondiale
- perte de prestige des colonisateurs qui ont envoyé au massacre des centaines de milliers d'hommes
- émergence de leaders nationalistes qui, ayant étudié en Europe, veulent libérer leurs patries.

2) Quelques repères clés de ce processus libérateur qu'est la décolonisation:

- Le 26 juin 1943, la **Charte de San Francisco**, constitutive de l'Organisation des Nations Unies, consacre 3 principes nouveaux pour l'époque :
 - la primauté des intérêts des peuples colonisés sur ceux des nations colonisatrices
 - la prise en compte par le colonisateur des aspirations politiques des peuples colonisés et notamment de leur éventuel désir d'indépendance
 - la responsabilité de l'organisation internationale en la matière. En effet, les Nations Unies estiment qu'à défaut de tutelle sur les colonies (ce que la Charte ne permet pas), les colonisateurs doivent informer l'organisation internationale sur le développement et la marche vers l'indépendance des territoires colonisés.
- Le 17 août 1945, les nationalistes indonésiens proclament l'indépendance des Indes néerlandaises; elle ne sera confirmée que le 28 décembre 1949 soit après 4 années de guerre.
- Le 2 mars 1946, Ho Chi Minh devient président de la République du Vietnam. Le 20 juillet 1954, après 8 ans de combats, la guerre d'Indochine s'achève par les accords de Genève.
- Le 15 août 1947, l'Inde et le Pakistan accèdent à l'indépendance après des années de combats et d'opposition pacifique du Mahatma Gandhi.
- Le 1er octobre 1949, Mao Tse Tung proclame la République Populaire de Chine.
- Le 2 novembre 1955, le Maroc, Protectorat français depuis 1912, accède à l'indépendance.
- Le 20 mars 1956, la Tunisie, Protectorat français depuis 1881, accède à l'indépendance.
- En 1954 débute la guerre d'Algérie; elle fut complexe, opposant des Français partisans d'une Algérie département française, des Français partisans d'une Algérie indépendante aux indépendantistes algériens. En 1958, cette grave crise entraîna la chute de la 4^{ème} République et le retour aux commandes du général de Gaulle. Le 18 mars 1962, un cessez-le-feu est décidé par les accords d'Évian, et le 3 juillet après référendum l'Algérie devient indépendante.

3) Quelques événements clés qui vont accélérer le processus de décolonisation:

- La conférence de Bandoeng 24 04 1955. Les délégués se mettent d'accord:
 - 1) Pour déclarer que le colonialisme, dans toutes ses manifestations, est un mal auquel il doit être mis fin rapidement.
 - 2) Pour déclarer que la question des peuples soumis à l'assujettissement à l'étranger, à sa domination et à son exploitation constitue une négation des droits fondamentaux de l'homme, est contraire à la Charte des Nations Unies et empêche de favoriser la paix et la coopération mondiales.
 - 3) Pour déclarer qu'elle appuie la cause de la liberté et de l'indépendance de ces peuples.
 - 4) Pour faire appel aux Puissances intéressées pour qu'elles accordent la liberté et l'indépendance à ces peuples (voir annexes).

- La Conférence Panafricaine d'Accra (5/13 12 1958) sur le colonialisme et l'impérialisme:
 - Lumumba crée le Mouvement national congolais (MNC) à Léopoldville le 5 octobre 1958 et, à ce titre, participe à la conférence.
 - Elle se termine sur des résolutions extrêmement dures sur la colonisation (voir annexes).

- Les discours du Général de Gaulle:
 - Brazzaville 30 01 1944, ...« Est-ce à dire que la France veuille poursuivre sa tâche d'outremer en enfermant ses territoires dans des barrières qui les isoleraient du monde et, d'abord, de l'ensemble des contrées africaine? Non, certes! et, pour le prouver, il n'est que d'évoquer comment, dans cette guerre, l'Afrique Équatoriale et le Cameroun français n'ont cessé de collaborer de la façon la plus étroite avec les territoires voisins, Congo belge, Nigeria britannique, Soudan anglo-égyptien, et comment, à l'heure qu'il est, l'Empire français tout entier, à l'exception momentanée de l'Indochine, contribue dans d'importantes proportions, par ses positions stratégiques, ses voies de communications, sa production, ses bases aériennes, sans préjudice de ses effectifs militaires, à l'effort commun des Alliés.../ Nous croyons, en particulier, qu'au point de vue du développement des ressources et des grandes communications, le continent africain doit constituer, dans une large mesure, un tout. Mais, en Afrique française, comme dans tous les autres territoires où des hommes vivent sous notre drapeau, il n'y aurait aucun progrès qui soit un progrès, si les hommes, sur leur terre natale, n'en profitaient pas moralement et matériellement, s'ils ne pouvaient s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires. C'est le devoir de la France de faire en sorte qu'il en soit ainsi.

 - Conakry le 25 08 1958, ... « Cette Communauté, la France la propose; personne n'est tenu d'y adhérer. On a parlé d'indépendance, je dis ici plus haut encore qu'ailleurs que **l'indépendance est à la disposition de la Guinée**. Elle peut la prendre, elle peut la prendre le 28 septembre en disant « NON » à la proposition qui lui est faite et dans ce cas je garantis que la Métropole n'y fera pas obstacle. Elle en tirera, bien sûr, des conséquences, mais d'obstacles elle n'en fera pas et votre Territoire pourra comme il le voudra et dans les conditions qu'il voudra, suivre la route qu'il voudra ». Le 28 septembre, la Guinée votera massivement en faveur de l'indépendance.

 - Dakar le 26 08 1958 .../ « Qu'ils la fassent en toute indépendance, indépendance de l'Afrique et indépendance de la France. Qu'ils la fassent avec moi, pour le meilleur et pour le pire, qu'ils la fassent dans les conditions que j'ai évoquées d'une manière précise, en particulier l'autre jour à Brazzaville, conditions dont je n'admets pas qu'on mette en doute la sincérité ».

Les grandes puissances : les Nations Unies, les USA, l'URSS et la Chine joueront toutes un rôle important, trop long à décrire dans le contexte de cette conférence. Je les cite pour mémoire. La

décolonisation est devenue une priorité pour ces pays qui mèneront la vie dure aux puissances coloniales de l'époque dont évidemment la Belgique. La carte de la décolonisation de l'Afrique jointe en annexe illustre l'étendue de ce mouvement. Rien qu'en 1960, 14 pays d'Afrique francophone accèdent à l'indépendance.

4) Les influences spécifiquement belges :

a. Introduction de l'enseignement officiel

Dès 1948, la laïcisation de l'enseignement est envisagée avec la création d'un réseau « officiel » pour compléter celui des missions. En 1954, est instauré l'enseignement officiel laïc pour Congolais, à côté des régimes existants. Cet enseignement avait largement sa place dans la colonie. Pourtant son introduction souleva pas mal de vagues et suscita une petite guerre scolaire « à la belge » dans laquelle les populations congolaises furent inopportunément entraînées. Certaines autorités missionnaires considérèrent la décision ministérielle comme un désaveu et comme une mesure de concurrence déloyale qui risquait de les priver d'une partie essentielle du financement de l'État, au profit de l'enseignement laïc, en rupture des conventions.

Ce conflit, incompréhensible dans l'esprit des Congolais, fut l'un des grands ferments de la perte de prestige de l'autorité coloniale. Les Missions qui avaient jusque là le monopole de l'instruction émirent des critiques sévères, souvent injustifiées et inutiles de la nouvelle politique.

b. Introduction des syndicats

Dans le cadre de l'émancipation du travailleur congolais, le modèle des relations patron-syndicat est introduit au début des années 50 par d'éminents représentants des syndicats belges. Au cours de conférences dans tous les grands centres extra coutumiers ils se livrent à une critique des acteurs du « système colonial d'exploitation des masses ouvrières ». Ils ne tiennent évidemment pas compte du système de protection sociale originale en vigueur au Congo. Jusque là, les travailleurs congolais œuvrent dans un système contrôlé par l'administration territoriale. Il est vain de porter aujourd'hui un jugement de valeur sur les avantages et les inconvénients de ce système ni sur ceux qui le faisaient fonctionner. En tout état de cause la dialectique syndicale fut à l'origine d'une prise de conscience que le patron était un exploiteur, que le travailleur était sous-payé, que des masses monétaires importantes étaient évacuées vers la Belgique par des financiers sans scrupules aux dépens des Congolais qui vivaient dans la misère. Dès cette époque les relations dans le monde du travail furent piégées par un ensemble de quiproquo et une incompréhension sans solution.

c. Introduction des querelles linguistiques

Les problèmes belges commencent à faire surface au Congo au début des années 50. Les Belges qui étaient unis jusque là se divisent en deux factions dont les plus éminents représentants se complaisent dans des conflits stériles et incompréhensibles pour le commun des congolais. Pourquoi cet excellent docteur devenait-il « flamand »? Pourquoi ce « blanc » devenait-il un ennemi d'autres « blancs » qui ne cachaient pas leur hargne?

- d. Introduction du modèle démocratique belge dont les composantes sont :
- i. La démocratie représentative
 - ii. Les partis politiques
 - iii. Le système électoral basé sur le suffrage universel
 - iv. Le système de gouvernement avec un Roi (qui règne mais ne gouverne pas) et des ministres responsables devant un Parlement.
 - v. Le système législatif bicaméral, avec un Parlement et un Sénat.

La nécessité de faire évoluer les Congolais vers l'autonomie exigeait qu'ils fussent initiés au modèle belge. Quel autre modèle, en effet, les Belges auraient-ils pu proposer ? Le temps disponible en raison du contexte international ne permettait que la mise en place d'un simulacre ou d'une improvisation qui fut la cause de la suite dramatique que chacun connaît.

- e. Début 1956, Jef Van Bilsen publie son « **Plan de Trente Ans pour l'émancipation politique de l'Afrique Belge** ». Son argument est à la fois d'ordre international (la fameuse opinion) et intérieur (la conscience congolaise qui, selon lui, se réveille rapidement). Son objectif : « la grande étape de l'autonomie intérieure ». Sur les questions de la discrimination et de la ségrégation, tout le monde est prêt à le rejoindre; mais lorsqu'il se réfère à l'émancipation et à l'avenir du pays, il semble prêcher dans le désert. Il présente avec lucidité les problèmes fondamentaux à résoudre: formation de fonctionnaires congolais, éducation politique des populations rurales, solution du problème du colonat.
- f. L'Expo 1958 qui a été déjà abondamment évoquée a eu des influences en sens divers.
- g. Jean Van Lierde crée en 1958 le « Centre International et les Amis de Présence Africaine de Belgique » dans le cadre duquel il élabore une stratégie non-violente pour accélérer l'indépendance du Congo. Il était l'ami et le conseiller de Patrice Lumumba, c'est à lui que l'on doit son fameux discours incendiaire lors des cérémonies de l'indépendance.

5) L'influence des grandes puissances

Les Nations unies, les USA, l'URSS, la Chine jouèrent un rôle d'accélérateur et de déstabilisation tant de la Belgique que du Congo.

6) L'extrême fragilité de ce futur état

Permettez-moi un rappel de quelques chiffres clés de la situation au 30 juin 1960

- ◆ La population congolaise est de **12 840 000**.
- ◆ +/- 3 000 000 de Congolais résident en milieu extra coutumier, ce qui implique que 75% de la population réside en milieu coutumier.
- ◆ +/- 1 200 000 Congolais constituent l'effectif des travailleurs employés et cadres impliqués dans le processus économique européen. Soit moins de 10% de la population. NB Un maximum de 25% de la population masculine adulte valide, pouvait être engagé, suivant la loi, dans les entreprises industrielles européennes.
- ◆ 80 000 Belges et 30 000 étrangers participent au développement économique et social du Congo soit **moins de 1% de la population totale ou 10% des travailleurs Congolais**.
- ◆ Il y a 9 382 agents de l'État (civils, judiciaires et militaires), 7 131 missionnaires, 9 621 particuliers établis à leur compte et 20 307 agents du secteur privé. Ces quelques 50 000 agents

actifs de la colonisation dirigeaient et coordonnaient les activités de 1 200 000 Congolais. C'est moins de un cinquième! C'est exactement le ratio optimal de l'encadrement bien connu déjà des Romains!

Voici, Mesdames et Messieurs, le contexte dans lequel les Congolais accédèrent à l'indépendance. Mais étaient-ils conscients de ce qui allait se passer? Pour moi, la plus grande confusion régnait dans les esprits. Mais cédon's la parole à Justine qui a vécu cette époque.

